

LE PUBLICISTE.

Tridi 23 Ventôse, an VI.

(Mardi 13 Mars 1798).



Victoire éclatante remportée par les troupes ottomanes sur celles de Passwan-Oglou. — Réponse des plénipotentiaires français à la dernière note de la députation d'Empire. — Arrestation des maisons de commerce anglaises et irlandaises établies à Bordeaux. — Approvisionnement extraordinaires à Calais pour l'expédition d'Angleterre. — Détails sur les derniers événements arrivés à Rome.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

H O N G R I E.

De Bude, le 21 février.

Des lettres de Constantinople en date du 25 janvier, annoncent que plusieurs couriers ont apporté la nouvelle d'une victoire très-éclatante remportée sur Passwan-Oglou. Cet événement a causé d'autant plus de joie aux ministres ottomans, que les progrès rapides du pacha rebelle avoient répandu une consternation générale dans la capitale. Deux jours après l'arrivée des couriers, on vit 500 têtes exposées sur les murs du sérail. Ces têtes sont presque toutes celles d'officiers du premier rang : ce qui fait croire que la perte des rebelles a dû être très-considérable. Les mêmes lettres ajoutent que c'est principalement à l'assistance des grecs que la Porte doit ce succès, & que le grand-seigneur, pour les récompenser, les a exemptés, eux & leurs familles, de toute imposition. Cette circonstance, si elle se vérifie, seroit d'autant plus remarquable, que depuis long-tems on paroissoit suspecter les dispositions des grecs, & qu'on annonçoit même l'insurrection d'une partie de l'ancienne Grèce.

Différens rapports arrivés de l'intérieur de la Turquie viennent à l'appui de cette nouvelle ; il en résulte que les choses ont subitement changé de face ; que Passwan-Oglou, qui avoit d'abord occupé Nicopolis, Czistow, Passarowitz, Semendria et même Sophie, et poussé ses détachemens jusqu'à Varna, a été forcé d'abandonner ces villes, ainsi que la plus grande partie du pays qu'il avoit occupé après avoir échoué dans sa tentative sur Rudschuk, il fut battu successivement près de Passarowitz, près de Grebowa, au pied du mont Hemus, et dans les plaines de Sophie. L'inutilité de ses efforts sur Belgrade, et la perte de Semendria qui s'est rendue après un court bombardement, vont rendre sa position encore plus critique. Cependant telle est la terreur qu'il a inspirée, qu'on semble encore douter si sa retraite est occasionnée par la foiblesse et le découragement, ou si elle a seulement pour cause le manque de vivres et

la difficulté des transports dans une saison aussi mauvaise. Quelques personnes prétendent aussi que Passwan-Oglou, bien loin d'être abattu par quelques revers, n'a fait que changer de projet, et qu'il veut concentrer davantage ses forces pour frapper ensuite un grand coup.

Quoiqu'il en soit, la Porte continue avec la même vigueur les préparatifs contre lui. Une armée formidable se rassemble dans les plaines d'Andrinople ; une grande quantité de troupes asiatiques arrivent journellement à Constantinople, pour passer de-là à leur destination. Le fameux Hussein, pacha, commandera en chef ces forces ; il aura sous lui les gouverneurs de Romélie & d'Anatolie. La flotte que l'on équipe mettra à la voile vers le 15 de mars ; douze mille matelots ont été rassemblés pour former les équipages. Une partie de cette flotte se rendra à l'embouchure du Danube ; le reste est destiné pour les îles du Levant.

I T A L I E.

De Milan, le 9 ventôse.

Des députés extraordinaires de Mendrisio, qui vient aussi de secouer le joug helvétique, sont ici pour solliciter leur réunion à la république cisalpine.

Tous les pays situés en-deçà des confins du lac de Lugano, ont arboré notre cocarde.

Jusqu'ici la partie de l'état ecclésiastique qui avoisine le royaume de Naples, n'avoit pas été atteint de l'esprit révolutionnaire ; il vient de se déclarer à Velletri.

P R U S S E.

De Berlin, le 23 février.

Le roi a nommé le comte de Schulenburg-Kehnert contrôleur-général des finances. MM. de Weyher & de Schlabrendorff sont promus aux postes de conseillers intimes des finances & des domaines. M. Wilkens est fait secrétaire intime expéditionnaire de la direction générale, & a été dispensé de payer les frais de son diplôme.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 5 mars.

Le conclusum de la députation de l'Empire paroit. Il porte en substance qu'il sera répondu à la note des ministres français du 20 février (2 ventôse), sur-tout relativement à l'observation par eux faite, sur le consentement presque général des envoyés au congrès pour la cession de la totalité des pays situés sur la rive gauche du Rhin, qu'on est décidé de leur proposer, en consé-

quence de l'offre précédemment faite de la moitié desdits pays, de choisir celle qui est située à la droite, ou celle qui est située à la gauche de la Moselle, avec l'offre ultérieure de céder au-delà dans ce territoire, qui restera à l'Allemagne, quelques portions de terrain qui paroîtroient nécessaires à l'établissement d'une limite militaire: qu'en attendant que le gouvernement français ait choisi la moitié qui lui convient, on pense qu'il ne trouvera pas hors de propos, qu'on mette en avant quelques propositions & articles, qui tôt ou tard doivent faire l'objet des négociations. (Ces conditions & articles sont absolument les mêmes que nous avons imprimés dans notre feuille d'avant-hier).

Cette note de la députation de l'Empire, dressée sur le contenu du *conclusum* ci-dessus, a été communiquée, avant-hier au soir, aux ministres français.

Voici la réponse qu'ils y ont faite hier :

« Les soussignés ont reçu la note de la députation de l'Empire qui leur a été adressée hier par M. le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» La république française a déclaré dès le principe, avec une franchise dont elle ne s'écartera jamais, la base sans laquelle la paix ne peut être faite. La convenance, la justice, la nécessité en ont été démontrées dans les notes précédentes: l'intérêt commun des deux états le réclame. La république française auroit dû s'attendre que, banissant tous détours, toutes évasions, on lui eût répondu avec la même franchise. Il faut mettre un terme à ces discussions. Les ministres de la république française requerront en conséquence la députation de l'Empire de déclarer positivement si elle accède ou si elle n'accède pas à la base proposée ».

Rastadt, le 14 ventôse, an 6.

Signé, TRÉPILHARD, BONNIER.

M. le comte de Cobenzel, ambassadeur de sa majesté l'empereur à Rastadt pour l'exécution du traité de Campo-Formio, partira dans trois jours pour Ratisbonne, où doivent, dit-on, s'applanir quelques difficultés qui s'élèvent sur l'exécution du traité de Campo-Formio.

Une lettre de Berne, du 28 février, dit que le général des troupes bernoises, le baron d'Ehrlich, a voit déclaré au conseil des deux cents qu'il abdiroeroit le commandement, si on ne lui laissoit la liberté d'attaquer les Français, aussi-tôt après l'expiration de l'armistice. Le conseil lui avoit en conséquence donné carte blanche, & avoit décrété que tous les habitans du pays de Berne, depuis 15 ans jusqu'à 60 prendroient les armes, & joindroient l'armée; que tout habitant qui émigreroit seroit déclaré infâme, & que tout homme qui exporteroit ses effets, seroit soumis à la confiscation de tous ses biens.

P. S. On a appris depuis que les Français étoient maîtres de Soleure, de Fribourg & de Bernic.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 11 ventôse.

Hier, à quatre heures du matin, toute la garde nationale de notre ville se trouva rassemblée, en vertu d'ordres portés à chaque individu la veille, à dix heures du soir. A cinq heures nous fîmes sur la place du château Trompette, au nombre d'environ mille hommes de volontaires seulement: toute la troupe soldée, en infanterie, dragons, gendarmes et invalides même, étoient aussi sous les armes

dans la même place. Nous attendions, non sans inquiétude, le résultat de cette mesure, lorsque nous apprîmes au soleil levant qu'on venoit de mettre en arrestation toutes les maisons de commerce anglaises, irlandaises, et quelques maisons américaines, et qu'on avoit mis les scellés sur les papiers du consul américain. Les deux courtiers des navires américains ont aussi été arrêtés. Le citoyen Bonfils, négociant danois, a été arrêté.

Vers les neuf heures du matin, un coup de canon parti du vaisseau amiral donna le signal de l'arrestation de tous les marins. Des piquets étoient postés dans toute l'étendue du port; des chaloupes armées le parcouraient. Dans l'espace d'une heure et demie, environ trois mille personnes que leur costume désignoit pour être attachées à la marine, furent conduites au château, où l'on fit un tirage de celles qu'on vouloit garder, pour les conduire ensuite à Rochefort et les placer sur les vaisseaux de la république.

Cette mesure a d'abord porté une grande inquiétude dans le commerce, presque toutes les opérations ont été suspendues; et cette suspension seroit préjudiciable aux marchands de toute la république qui se rendent à notre grande foire de mars (époque importante pour tous les étrangers), si le bureau central de notre ville ne rassuroit, par une proclamation, les négocians voyageurs que des inquiétudes mal fondées pourroient écarter de notre marché.

De Nantes, le 17 ventôse.

Les préparatifs pour la descente en Angleterre sont ici dans une grande activité. Tous les vaisseaux marchands sont en réquisition pour transporter à Brest des hommes, des provisions et des armes.

De Calais, le 18 ventôse.

Les corsaires de Calais vont sortir pour capturer une vingtaine de bâtimens anglais à la vue de ce port, qui paroît menacé par les forces britanniques.

On vient d'arrêter à Margate un Irlandais nommé Arthur O'Connor, l'un des chefs des insurgés d'Irlande. On a trouvé chez lui divers plans pour favoriser la descente en Angleterre.

L'embargo est levé. Il se fait ici des approvisionnemens extraordinaires pour la descente. Deux cents ouvriers sont occupés à nettoyer le bassin du port, et tous les fours de la munitionnaire travaillent à faire du biscuit.

De Bruxelles, le 20 ventôse.

Il a été mis avant-hier un embargo sur tous les bâtimens, de 30 tonneaux & au-dessus, qui se trouvoient dans le canal de Bruxelles & finit à l'Escaut. La même mesure a eu lieu le même jour dans tous les canaux de l'intérieur & dans les rivières navigables. Tous ces bâtimens seront estimés par des experts nommés contradictoirement; s'ils périssent ou sont pris par l'ennemi, le gouvernement indemnifiera les propriétaires. Les armateurs qui voudront entretenir les équipages à leurs frais, pourront s'entendre avec les commissaires de marine; dans le cas contraire, tous les matelots qui montent actuellement ces bâtimens, seront pris à la solde de la république. D'après un aperçu général, nos ports, nos rivières, nos canaux, pourront fournir environ trois cents bâtimens de transport, montés chacun par quatre à cinq matelots. Ces bâtimens sont pris au compte de la république pour six mois.

De Paris, le 22 ventôse.

Le directoire exécutif a fait publier les détails suivans sur les derniers événemens de Rome :

« Le gouvernement papal expirant, vient de hasarder un nouvel effort, qui prouve qu'on ne peut attendre de lui qu'inimitié implacable, lâcheté & trahison.

» Un vaste complot, tramé par ses agens, avoit pour but le projet insensé de rompre les liens qui attachent si fortement l'armée d'Italie à ses devoirs & à sa patrie.

» Déjà toutes sortes d'armes avoient été vainement employées pour obtenir cet odieux résultat. Elles s'étoient toujours émoussées contre la constance, le courage & le détachement des soldats républicains.

» Cependant l'intrigue de l'étranger & l'astuce sacerdotale se sont réunies pour combiner de nouvelles manœuvres.

» Il ne leur restoit plus qu'une ressource : c'est par les vertus mêmes de l'armée qu'ils espèrent réussir.

» Des vampires, lui dirent-ils avec hypocrisie, on déshonore vos triomphes par de honteuses exactions ; vous devez en être indignés... Votre indignation doit éclater hautement si vous ne voulez être confondus avec ceux qui en sont l'objet. Vous n'avez pas un instant à perdre ; l'homme d'honneur offensé ne souffre pas de délai, lorsqu'il peut se justifier. Le gouvernement français, qui partage vos sentimens, ne pourra qu'applaudir à votre conduite ; votre éloignement ne vous permet pas d'attendre qu'il ait procédé ; vous devez compter sur son approbation. Levez-vous donc promptement ; levez-vous tous contre les dilapidateurs. Exigez une justice qu'on vous refuse, & faites payer à votre armée triomphante la solde qui lui est due, cette dette sacrée que l'insatiable avidité de quelques hommes dévore en flétrissant vos lauriers.

» Ainsi parloient des séducteurs adroits ; ainsi ils invoquoient les sentimens les plus généreux pour provoquer à la rébellion & au désordre ; ainsi ils masquoient, sous l'apparence d'un tendre intérêt, le projet de désorganiser l'armée, pour la sacrifier ensuite à leur vengeance.

» Leur langage perdit eut un moment quelques succès : l'autorité légitime fut d'abord méconnue ; un comité insurrectionnel s'établit : dès-lors, les instigateurs secrets du désordre crurent qu'il étoit tems de tirer leurs stiletts. Un mouvement populaire, organisé d'avance, éclate... On se jette sur les Français, & plusieurs de nos frères d'armes isolés sont assassinés, ainsi que quelques citoyens de Rome connus par leur amour pour la liberté.

» Mais la masse de l'armée sort bientôt de l'erreur & se rallie sous ses drapeaux. Ceux mêmes qu'on avoit entraînés à de fausses démarches, sentent qu'ils sont perdus s'ils ne rentrent promptement sous les loix de la discipline ; & aussi-tôt on marche aux troupes.

» Deux compagnies de grenadiers, soutenues par quelques hommes de cavalerie, eurent bientôt ôté tout espoir aux insurgés, qui déjà se portoit sur le château Saint-Georges : les postes français furent repris ; un grand nombre de rebelles tués, & plusieurs d'entr'eux saisis les armes à la main, & faits prisonniers.

» Ces vèpres romaines sonnoient aussi dans les campagnes environnantes ; elles sonnoient dans Mantoue, où l'on avoit annoncé d'avance le retour des Autrichiens. Au moment où les insurgés avoient compté sur quelques succès, des émissaires s'étoient répandus dans tout l'état ecclésiastique, & l'insurrection s'y étoit propagée.

» A Castel-Gandolfo, à Albano, à Rocca-di-Papa, à Villetroy, des rassemblemens s'étoient organisés, & sous la conduite de leurs chefs, s'étoient avancés sur Rome. Le général de brigade Murat se porta à leur rencontre ; &

après avoir taillé en pièces leur colonne, il en eut bientôt dispersé les débris.

» Les villages rebelles ont subi le châtement dû à leur trahison. Des otages ont été enlevés ; ils sont garans de leur conduite future. Les principaux coupables ont été arrêtés ; vingt-deux de ceux pris à Rome les armes à la main, ont été fusillés.

» Ces exemples sévères & les mesures que le directoire exécutif a prises, vont consolider le calme que le bon esprit de l'armée & ses succès ont déjà ramené dans ces contrées.

» Le directoire a, au surplus, pris un arrêté par lequel il charge ses commissaires à Rome de suivre le plan qu'ils avoient déjà formé pour empêcher les abus & les dilapidations de tout genre, & pour faire punir exemplairement ceux qui s'en seroient rendus coupables.

— Il est certain que c'est le général Brune, commandant aujourd'hui nos troupes en Suisse, qui va prendre à Rome le commandement d'abord destiné à Massena : Massena est rappelé à Gènes.

Le général Berthier doit arriver à Paris dans le courant de cette décade ; il entrera sur-le-champ en fonctions comme chef de l'état-major de l'armée d'Angleterre.

Le général Schaumbourg conservera seul le commandement de nos troupes en Suisse.

Au moment où le général Massena étoit arrivé à Rome, Haller, trésorier-général de l'armée d'Italie, avoit donné sa démission ; Massena l'avoit remplacé par Daverrier, actuellement attaché à l'administration des hôpitaux en Italie. Depuis la retraite de Massena, Haller a repris ses fonctions.

On assure que les ordres les plus positifs sont donnés pour faire reconnoître de suite la république romaine par toutes les puissances, & faire sortir de Rome les étrangers, les ennemis du nouvel ordre de choses, & les agens politiques dont la conduite inspireroit des inquiétudes & des soupçons.

— Tous les anglais domiciliés à Dunkerque, ont été consignés chez eux, & les scellés apposés sur leurs papiers, en vertu d'un ordre du gouvernement.

— La nouvelle expérience du parachute, que Garnerin avoit annoncée pour hier au jardin de Mousseaux, n'a point eu lieu ; il l'a attribuée au mauvais tems. Le ciel étoit en effet un peu couvert, & il avoit plu pendant la nuit. Garnerin s'est vu forcé de rendre l'argent aux spectateurs, dont il ne satisfaisoit pas la curiosité.

— Le directoire exécutif a pris un arrêté qui exclut tout individu né français du droit de représenter en France un autre gouvernement, soit comme agent consulaire, soit comme agent diplomatique ; & qui retire de semblables permissions à plusieurs personnes auxquelles elles avoient été accordées comme consuls de Suede dans différens ports de France.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le ministre de la police générale, pénétré de l'importance de la grande administration qu'il doit diriger ; jaloux d'y faire tout le bien qu'il est au pouvoir d'un homme de faire, prévient ses concitoyens qu'il lui est impossible de donner des audiences publiques, qui ne servent qu'à lui faire perdre un tems précieux, & qui d'ailleurs sont incompatibles avec les fonctions mêmes de son ministère, où le plus grand secret doit être observé. Néanmoins la nécessité de correspondre directement & personnellement

avec les représentans du peuple & les fonctionnaires publics, sur les affaires qui ont l'intérêt général pour objet de déterminer à leur assigner des jours & heures fixes. Ils pourront le voir les *primidi*, *quintidi* & *nonidi* de chaque décade, depuis sept heures du matin jusqu'à huit. Cependant ils sont invités à communiquer avec lui par écrit sur tous les objets qui n'exageroient pas impérieusement une discussion verbale.

Le ministre de la police générale,
Signé, DONDEAU.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HARDY.

Séance du 22 ventôse.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques.

Le département de l'Aveyron demande à être déchargé du quart de la contribution foncière & de la moitié de la contribution somptuaire.

On demande l'ordre du jour ; mais Pons (de l'Aveyron) représente que ce département est un des plus pauvres ; il fait valoir diverses autres considérations en faveur de la demande formée pour ce dégrevement, & obtient le renvoi à la commission des finances.

Des officiers de santé se plaignent encore de n'être pas payés. Savary renouvelle à cette occasion la demande déjà formée il y a quelques tems, pour que la commission de la surveillance de la trésorerie, fasse au plutôt son rapport sur le service de cette partie de l'administration.

Villetar dit que le déplacement a apporté quelque retard au travail de cette commission ; d'ailleurs, ce travail exige une multitude de recherches et de détails qui nécessitent du temps pour être présentés avec l'exactitude et la netteté capable d'éclairer le conseil.

Izos présente un don civique de 350 livres, produit d'un concert donné à Perpignan pour le soulagement des Français prisonniers. L'opinant ajoute que l'idée et le programme de ce concert sont du président du tribunal militaire établi dans cette commune, tribunal qu'un journaliste a cherché à inculper en imprimant en lettres italiques qu'il avoit jugé et condamné un émigré berger de son métier ; or, le condamné étoit non-seulement émigré, mais encore voleur et assassin.

Le conseil ordonne la mention honorable du don.

Gay-Vernon expose qu'il est urgent que le conseil tranquillise les cultivateurs sur les rentes & redevances seigneuriales qu'on vouloit ressusciter avant le 18 fructidor ; & maintenant dans la ci-devant Bretagne, des ci-devant seigneurs & des fermiers ne rougissent pas de poursuivre des laboureurs & des peres de défenseurs de la patrie pour le paiement de ces redevances, & font remonter leurs poursuites à plus de 30 ans. L'opinant demande que la commission chargée d'un rapport sur cet objet le fasse dans le plus bref délai. — Adopté.

Drulhe présente à la discussion le projet de résolution sur l'isle des Cignes. Le conseil le rejette, motivé sur ce que la commune de Paris, si elle a besoin de cette isle, n'a qu'à l'acheter des propriétaires.

Thronille présente le projet de résolution tendant à autoriser la commune de Brest à percevoir un droit sur les vins & cidres, pour subvenir à ses dépenses locales.

Ce projet souffre de grandes difficultés. Plusieurs membres représentent qu'il faut statuer sur la manière de pourvoir en général, aux dépenses des communes, & décider d'abord la question des impôts indirects.

Le conseil ordonne en conséquence, le renvoi à la commission des finances.

Il adopte ensuite un projet de résolution en un grand nombre d'articles, présenté par Labrousse, sur diverses questions relatives aux loix du 19 fructidor an 5, concernant la liquidation et le paiement des fermages.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BORDAS.

Séance du 22 ventôse.

Sur le rapport de Lebrun, le conseil rejette une résolution du 7 ventôse, relative au recouvrement des contributions, parce qu'elle n'exige point assez de garantie de la part de ceux qui seront chargés du recouvrement ; qu'elle est dangereuse, sur-tout dans les circonstances actuelles.

Après quelques discussions, le conseil rejette la résolution qui attribue à Saint-Domingue un cinquième député pour l'an 5.

Il reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, portant que l'art. 34, titre 8 de la loi du 24 frimaire an 6, est applicable aux déchéances encourues par les porteurs de billets gagnans dans les loteries énoncées au décret du 27 vendémiaire an 4.

Le conseil n'ayant rien à l'ordre du jour de demain, s'ajourne à après-demain.

Bourse du 22 ventôse.

Amsterdam. 57 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Lausanne.....
Idem..... 54 $\frac{1}{2}$, 55 $\frac{1}{8}$.	Tiers consol..... 19 l. 15 s.
Hamb..... 194, 192 à 191 $\frac{1}{4}$.	Bon 2/3..... 1 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 3/4..... 1 l. 17 s.
Mad. effect..... 15 l.	Bon $\frac{1}{2}$ 50 l. 10 s. per.
Cadix..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 106 l.
Cad. effect..... 15 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg..... 51 l. 11 s. 3 d.
Gènes..... 96 $\frac{1}{4}$, 95.	Portugaise..... 96 l.
Livourne..... 104, 103.	Piastre..... 5 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Quadruple..... 81 l. 2 s.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux..... pair 15 j.	Guinée..... 26 l.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle..... 1 b., $\frac{1}{2}$ perte.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 485 à 90 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l.
— Huile d'olive, 1 l. 2 s., 4 s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 s. —
Café Saint-Domingue, 2 l. 13 s., 15 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 21 s. 9 d. — Coton du Levant, 2 l., 21. 10 s. — Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

PETRO D'ALBY & GIANETTA, ou les Protégés de Sainte-Catherine de Sienné ; traduit de l'allemand, par F. D. P. A Paris, chez Desseigne, libraire, maison Egalité, n^{os}. 1 & 2. Prix, 1 liv. 16 s. & 2 liv. 5 s. franc de port.

A. FRANÇOIS.